BIOJAG 2.0
Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE, Article 31

JAG PRIMA

37 rue Gustave Eiffel

95190 GOUSSAINVILLE

site internet : jagprima.com
contact@jagprima.com

Tél. : 03.44.63.66.66
Fax : 03.44.63.66.67

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: BIOJAG 2.0 Attractant insectes

2 - Fournisseur: Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation).:VOLANTS/RAMPANTS

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %Ce produit est à usage biocide - 98/8 CE.
Type de produit : TP19

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH: Acute Tox.4 H332 NOCIF PAR INHALATION
Acute Tox.4 H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION
Skin Sens.1B H317 PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE;
Aquatic Acute catégorie 1 : H400 Très toxique pour les organismes aquatique.
AquaticChronic Acute 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ATTENTION Contient PERMETHRINE 25/75 à 0,25 %

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2 - Risques spécifiques:

3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : Permethrine 25/75%, Cas 52645-53-1, CE 258-067-9, Index 613-058-00-2, Xn; R20/22, Acute Tox.4,
H302, R43, Acute Tox.4, H312, N; R50/53, Acute Tox.4, H332, Skin Sens.1, H317, Aquatic Acute 1, H400, Aquatic Chronic 1, H410. = 0,25 % pds;

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger): Tensio actif anionique. Conforme directive 2003/53 CE
Selon DE : 67/548 CE/29 APT. Classification N :R50/53
Substance non inscrite DE 91/4/4/ CEE (Commission N°200/8/7/CE du 27.12.00)

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fummées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualidié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la snté. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continez de rincer pendant 10 minutes au moins.Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantiés d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médecal. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures sans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente . En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Contre-indiqués : Aucun connu.

2 - Dangers spécifiques: Conditionnement plastique sensible au feu, refroidir avec de l'eau pulvérisée ou déplacer les fûts en dehors de la zone concernée.
L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

3 - Méthodes particulières d'intervention: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4 - Protection des intervenants: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Evite de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurez une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et out contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

3 - Méthodes de nettoyage: Arrêter la fuite si cela ne présent aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou sila matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contac avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Précautions: Sous rétention.
- Conseils d'utilisation : Cf FicheTechnique. Cf Fiche Technique.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

2 - Stockage:

- Précautions: Sous rétention.
- Conditions de stockage : Hors gel.
- Matières incompatibles : Matière sensible et réactive à l'eau.
- Matériaux d'emballage : Plastique.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inféreur aux limites recommandées ou légales.

2 - Paramètre de contrôle: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œoeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Gants en PVC, latex, caoutchouc etc..

- Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être chosi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide fluide.
- Couleur : Opalescent.
- Odeur : Nulle.

2 - Valeur du pH: 7

3 - Température de décomposition: > 100°C

4 - Point d'éclair: Néant

5 - Température d'auto-inflammation: Néant

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non applicable

7 - Pression de vapeur: Non applicable

8 - Densité de vapeur: Non applicable

9 - Masse volumique: 1 Kg/L

10 - Solubilité: Dans l'eau en toute proportion.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Log P = 6,1 (perméthrine 25/75)

12 - Température de solidification: Non applicable

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation.

2 - Conditions à éviter: Température < 100°C

3 - Matières à éviter: Hypochlorite et Péroxyde

4 - Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée spécifique

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle
DL50 Cutané Lapin >2 g/kg Peau- Faiblement irritant
DL50 Cutané Rat 1750 mg/kg
DL50 Orale Rat 383 mg/kg

Inhalation : Nocif par inhalation.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

2 - Effets locaux: Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Inhalation : Aucune donnée spécifique
Ingestion : Aucune donnée spécifique
Contact avec la peau : Le symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Irritation, rougeur.
Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique

3 - Sensibilisation: Peut causer une sensibilisation de la peau.

4 - Toxicité chronique: Non disponible.
Génaralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultétieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité :Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement :Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

5 - Toxicité à long terme: Pour les organismes aquatiques.

6 - Effets spécifiques: ATOXIQUE pour les animaux à sang chaud.
Toxique pour la faune aquatique.

12 - Informations écologiques

1 - Toxicité: Liquide fluide.

2 - Persistance / dégradabilité: Biodégradabilité dite facile : > 75 % sur 28 jours.

3 - Bioaccumulation: 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle
Aiguë CE50 0.112 ppb Eau douce - Daphnie- Daphnia magna - 48heures.
Aiguë CL50 0.548 ppb Eau de mer - Crustanés - Palaemonetes pugio - 48 heures.
Aiguë CL50 0.62 ug/L Eau douce Poisson-Oncorthynchus mykii - 96 heures.

4 - Ecotoxicité: Le produit n'est pas supposé toxique pour des organismes à sang chaud.

5 - Autres:
Nuit aux insectes polénisateurs (abeilles). En Intérieur couvrir aquarium et vivarium.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Elimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou résuire autant que possible la productin de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le rexyclage est impossible.
Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetablent en milieu naturel, ni dans les égouts.
Faire enlever par une entreprise agrée et habilitée cf liste préféctorale.
Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

1 - Numéro ONU: 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle)

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe :
- Terre Groupe : III
- Terre Tunnel :
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 9
- Mer Label : 9
- Mer EMS :
- Mer Groupe : III
- Mer marine pollutant : OUI

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe : 9
- Air Label :
- Air Groupe : III

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

ATTENTION Contient PERMETHRINE 25/75 à 0,25 %

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2 - Autorisations:

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun
Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée : non concerné.
Evaluation de la sécurité chimique / Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

3 - Restrictions:

CEE 671548
Code Douanier : 3808.10.10.00es composants n'est répertorié.
Réglementation Européenne :
Rectification au règlement (UE) N°453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) N°1907/2006.
Règlement (UE) N°453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement 1907/2006/CE.
Règlement (CE) N° 790/2009 DE LA COMMISSION 10 août 2009 modifiant le règlement (CE) N°1272/2008.
Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décemmbre 2008.
Règlement (CE) N°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006.
Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifié par 2006/8/CE).
Directive 98/8/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998.
Directive sur les substances dangereuses (67/548/EEC modifiée par 2006/121/EC).
Directive sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (80/1107/EC et 98/24/EC) modifié par (2006/15/EC).
Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquete et les informations concernant le produit.
Toutes les informations contenues dans ce document sont basés sur nos connaissances acutelles et en accord avec la législation européenne, et sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autre usages que ceux pour lequel il est conçu.
Produit réservé à l'usage des professionnels.
Avant toute utilisation; lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Les utilisateur doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale applicable.

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois